

TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG

REGISTRE des DELIBERATIONS Du COMITE SYNDICAL du 19 MAI 2026 DELIBERATION N° 2026-05-19/C-11

OBJET : DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT.

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf du mois de mai, les membres du Comité Syndical du Territoire d'Energie GARD-SMEG dûment convoqués le 06 mai 2026, s'est réuni à Alès dans la salle de réunion des Assemblées – Bâtiment ATOME, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLÉ.

Etaient présents :

Délégués	Communes	P	E	Pr	A
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X			
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X			
Joseph CIPOLLINA	ARAMON	X			
Pierre SIOLY	AUBAIS	X			
Christophe TICHET	BEAUVOISIN (à Jean-Pierre GUSAI – VAUVERT)			X	
Juan MARTINEZ	BELLEGARDE				X
Dominique BERTHUOT	BOUILLARGUES	X			
Olivier MOURGUES	BROUZET LES ALES	X			
Pascal VALLADIER	CAISSARGUES	X			
Fabrice GINER	CALVISSON (à Aimé CAVAILLÉ – ALES)			X	
Richard GERET	CANNES ET CLAIRAN	X			
Pascal MIARD	CAVEIRAC	X			
François ABBOU	CC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES TS	X			
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X			
André OLIVÉ	CLARENSAC	X			
Lionel JEAN	CORCONNE	X			
Alain BASTIEN	DOMESSARGUES	X			
Martial SCRINZI	FONTANES	X			
Emilie JULIÉ	FOURNES	X			
Aline BASTIDA	GARONS	X			
Maurice BLACHAS	GENERAC	X			
Thibaut JALAGUIER	LA GRAND COMBE	X			
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X			
Caroline BOUIS	LAUDUN L'ARDOISE	X			
Charles MARIF	LAVAL - PRADEL		X		
Thierry MANCEL	LE GRAU DU ROI				X
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X			
Christian BERGES	LES ANGLES	X			
Alain GIOVINAZZO	LES MAGES	X			
Thierry SABATIER	MANDUEL	X			
Yohan MESSABIER	MARGUERITTES (à Christophe ZARAGOZA – LEDENON)			X	
Clément MONNIER	MEYNES	X			
Jack VERRIEZ	MIALET	X			

Délégués	Communes	P	E	Pr	A
Benoît LEPAGE	MOLIERES CAVAILLAC	X			
Marc BOUCHET	MONOBLT	X			
Fanny DAGUENET	NIMES	X			
Jérôme CARMINATI	PONT SAINT ESPRIT	X			
Patrick AUBENAS	POTELIERES	X			
Ludovic RIBIERE	POULX		X		
Yohann BLONDEAU	ROCHEFORT DU GARD	X			
Michel BERARDO	ROQUEMAURE	X			
Ludovic DUMAS	ROUSSON	X			
Frédéric GRAS	SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	X			
Thierry BONHOMME	SAINT CHRISTOL LES ALES	X			
Olivier JOUVE	SAINT GENIES DE COMOLAS	X			
Nicolas GUILLOT	SAINT GENIES DE MALGOIRES	X			
Frédéric BRUNEL	SAINT GILLES	X			
Frédéric CHABALIER	SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	X			
Joseph GUARDIOLA	SAINT LAURENT LA VERNEDE (à Pascal PEYRIERE – CHUSCLAN)			X	
Patrick LAPANNE	SAINT MARTIN DE VALGALGUES	X			
Elian PETITJEAN	SAINT MICHEL D'EUZET	X			
Martial DARBEILLE	SAINT PAULET DE CAISSON	X			
Philippe RIBOT	SAINT PRIVAT DES VIEUX	X			
Nathalie FABIÉ	SAINT SIFFRET	X			
Olivier GAILLARD	SAUVE	X			
Jean-Paul BOYER	SERVIERS-LABAUME	X			
Jean-François LOUVET	SOMMIERES	X			
Cathy DURIE	SOUSTELLE	X			
Ghislain PALLIER	SUMENE	X			
Jean-Luc CHAPON	UZES	X			
Jean-Noël PUDDU	VABRES	X			
Jean-Pierre GUSAI	VAUVERT	X			
Frédérique MONIER-GILLES	VERGEZE	X			
Alain SANCIAUME	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	X			
Total		54	2	4	2

P = Qui ont pris part au vote - E = Excusés - Pr = Absents avec procuration – A = Absents

Nombre de Membres en exercice	:	64
Nombre de Membres ayant pris part au vote	:	56
Nombre de votes exprimés	:	60

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT - PAGE 2

Conformément à l'article L. 5211-10, le Président, depuis la loi libertés et responsabilités locales du 13/08/2004, peut recevoir délégation de la part de l'organe délibérant d'une partie des attributions de celui-ci, à l'exception de celles qui concernant notamment : le budget, la fixation des tarifs et redevances, l'approbation du compte administratif, les modifications statutaires, l'adhésion à un établissement public, les délégations de service public. Ces délégations d'attributions sont consenties pour la durée du mandat.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'attribuer les délégations suivantes au Président :

- Préparation, passation, exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- Préparer et signer les documents d'exécution des marchés (mémoires, bons de commandes, ordre de service...) relatifs à la maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'œuvre des études et travaux liés aux compétences du syndicat dans la limite des programmes annuels votés avec faculté de subdélégation aux Vice-Présidents ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2 M€ ;
- Passation des contrats d'assurances dans le cadre du Code de la Commande Publique ;
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Pouvoir d'ester en Justice les intérêts du Syndicat ;
- Pouvoir de souscrire des conventions de servitudes en vue de l'extension ou de la modification du réseau concédé ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du Syndicat quel que soit le montant
- Signer tous contrats, conventions et leurs avenants à intervenir avec tous organismes financeurs, toutes sociétés tous propriétaires, toutes collectivités (adhérentes ou non du Syndicat) concernés pour permettre la réalisation des opérations prévues dans le cadre du programme d'investissement annuel (tant pour lui-même en ce qui concerne les réseaux électriques, l'éclairage public et les infrastructures de recharge pour véhicule électrique, que pour le compte de ses collectivités adhérentes dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée relative aux réseaux d'éclairage public, les communications électroniques et les travaux de maîtrise de la demande en énergie et de la gestion interne du Syndicat ;
- Signer tous documents afférents aux décisions prises en vertu des délégations visées ci-dessus.

Conformément à l'article L 5211-10 susvisé, Monsieur Le Président rendra compte des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité des membres présents, le contenu de cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

LE PRESIDENT
Aimé CAVAILLÉ